

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Offre valable, réservée à toute personne physique ou morale contractant pour les besoins directs de son activité professionnelle principale de nature commerciale, ou industrielle, ou artisanale ou libérale, domiciliée en **Martinique** ou **Guadeloupe** (hors îles du Nord) par site (même adresse et/ou numéro de téléphone), dans les zones éligibles, sous réserve de compatibilité technique et de raccordement du site en câble coaxial de l'abonné à la THD.

Les offres **Net THD pro** et **Net+ THD Pro** incluent les services suivants :

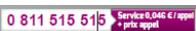
- **Accès à internet**,
- **Le raccordement THD** pour les clients éligibles (sauf si le site est déjà raccordé).

Débits du service internet et voies de recours

Débits de service internet

Débit internet théorique disponible	NET THD PRO	NET+ THD PRO
Débit descendant	Jusqu'à 100 Mb/s	Jusqu'à 200 Mb/s
Débit montant	Jusqu'à 5 Mb/s	Jusqu'à 10 Mb/s

Voies de recours

- **Le Service Clients** est disponible par téléphone au  **0 811 515 515** Service 0,045 €/appel + prix appel (horaires sur business.sfrcaraibe.fr) ou à l'adresse suivante : Outremer Telecom, Service Clients, ZI Jambette, CS 90013, 97282 LE LAMENTIN CEDEX

Prix Hors Taxes (HT)

OFFRES	TARIFS
NET THD PRO	44,99 € HT/mois
NET+ THD PRO	54,99 € HT/mois

- **Location de la Box** : incluse dans le prix.
- **Frais de raccordement** : 90€ HT
- **Frais de résiliation** : les mois restants sont dus si résiliation pendant la période d'engagement.

Durée, renouvellement et résiliation

Durée d'engagement

Les offres sont souscrites pour une durée indéterminée avec un engagement minimal de 12 mois.

Résiliation

La résiliation doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service Clients SFR (voir adresse ci-dessus) avec un préavis de 10 jours. Si la résiliation est effectuée en période d'engagement, le Client est redevable des mois restant dus.

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

Caractéristiques à l'attention des utilisateurs finaux handicapés

Des conseillers sont à votre disposition en appelant le



afin de vous proposer l'offre la plus adaptée à votre situation.

Autres informations utiles

- Les CGV, le Récapitulatif Contractuel et la Fiche d'Information Standardisée (FIS) forment le contrat de services.